DEPARTEMENT DE L'ISERE

Vienne Condrieu Agglomération

Commune de Chonas l'Amballan

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE

5.2 CARTE DES RISQUES

Mars 2019

1 : 4 000

N

Informations cadastrales

- Limite communale
- Parcellaire numéroté
- Bâti
- Actualisation du cadastre

Risques identifiés (traduction de la carte des aléas)

- Secteurs de risques soumis à des conditions spéciales au titre de l'article R.151-34 1° du Code de l'Urbanisme
- Secteurs inconstructibles sauf exceptions au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme

Zonage des risques d'inondation (TRI)

- Risque d'inondation d'aléa fort
- Risque d'inondation d'aléa moyen
- Risque d'inondation d'aléa faible

Pour plus d'information sur le zonage du PPRI, cf. annexes

Informations surfaciques

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Espaces et milieux à préserver en fonction de l'intérêt écologique
- Bassins d'orage

Les différents indices d'aléas inscrits sur le plan sont traduits dans le document 5-2. "Annexe - Carte des risques".

0 250 m